



**Création d'un forage d'exploitation dans la nappe
alluviale du Drac, lieu-dit « Les Choulières »
Commune de Saint-Léger-les-Mélèzes**



**Demande d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation éventuelle
d'une évaluation environnementale**

Juillet 2019



**12 Avenue du Pré de Challes
Annecy-le-Vieux - 74940 ANNECY**

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
01/08/2019

Dossier complet le :
01/08/2019

N° d'enregistrement :
F09319P0247

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un forage d'exploitation dans la nappe alluviale du Drac au lieu-dit "Les Choulières", commune de Saint-Léger-les-Mélèzes

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Intercommunal d'Exploitation de la Nappe Alluviale du Drac (SIENAD)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

AYMERICH Roland, président du SIENAD

RCS / SIRET

2 0 0 0 3 3 0 5 8 0 0 0 1 3

Forme juridique

Syndicat intercommunal

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.	Forage dans la nappe alluviale du Drac d'une profondeur de 60 m + pompages jusqu'à 200 l/s (capacité totale maximale > 5 % QMNA5 du Drac)
17. c) Dispositifs de captage des eaux souterraines en nappe d'accompagnement d'une capacité maximale >= 5% débit cours d'eau	Rubriques IOTA : 1.1.1.0 - Forage, y compris les essais de pompage, exécuté en vue d'effectuer un prélèvement (Déclaration) 1.2.1.0.-1°) - Prélèvement dans la nappe d'accompagnement d'un cours d'eau, d'une capacité totale supérieure à 5% du débit du cours d'eau (QMNA5)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un forage de diamètre > 1 000 mm, d'une profondeur prévisionnelle de 60 m, tubé et crépiné + réalisation de prélèvements jusqu'à 200 l/s.

4.2 Objectifs du projet

A l'heure actuelle, l'alimentation en eau potable des communes du Champsaur adhérentes au SIENAD (Chabottes, Saint-Laurent-du Cros, Forest-Saint-Julien, Saint-Julien-les-Mélèzes, Saint-Jean-Saint-Nicolas) est assurée par pompage dans la nappe alluviale du Drac ou par captage de sources de versant. La ville de Gap est quant à elle alimentée par l'intermédiaire d'une prise d'eau dans le Drac au lieu-dit "Les Ricous".

Par arrêté préfectoral du 2 avril 2019, le SIENAD a été autorisé à prélever de l'eau (débit maximum de 20 l/s) dans la nappe alluviale du Drac, au lieu-dit "Les Choulières" (commune de Saint-Léger-les-Mélèzes), pour assurer l'alimentation en eau potable des communes de Chabottes, Saint-Laurent-du Cros, Forest-Saint-Julien, Saint-Julien-les-Mélèzes et Saint-Jean-Saint-Nicolas. Ce forage se substituera aux forages existants qui seront condamnés dans les règles de l'art.

Le syndicat souhaite aujourd'hui poursuivre sa démarche en créant un second forage, à proximité de celui existant. Une exploitation conjointe de ces deux ouvrages permettra non seulement de sécuriser l'alimentation en eau potable des communes susmentionnées mais surtout de soulager la rivière, en déficit quantitatif avéré. Ce prélèvement en nappe se substituera en effet complètement à celui effectué à la prise d'eau superficielle des Ricous pour l'alimentation en eau potable de Gap.

Ce projet est l'une des actions phares du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du Drac amont et une préconisation du SAGE du Drac amont.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Amenée du matériel de forage sur la parcelle (appartenant au SIENAD).

Réalisation d'un forage par procédé BENOTO d'environ 50 à 60 m de profondeur.

Tubage intérieur environ 1 400 mm pour équipement en pompes immergées 200 l/s (2 x 200 l/s en secours mutuel), cimentation de l'extrados de 0 à -2 m par rapport au terrain naturel (TN) afin de protéger l'aquifère des pollutions de surface.

Mise en place protection du forage avec margelle bétonnée - hauteur 2m avec capot cadénassé et massif en enrochements

Réalisation de la dalle de propreté.

Repli du matériel de forage et remise en état de la parcelle.

Contrôle de la conductivité lors de la foration, en particulier à partir de - 40 m/TN

Réalisation des essais de pompage par paliers enchaînés (4 paliers de 2 heures chacun)

Réalisation d'un pompage longue durée de 216 heures avec observation de la remontée

Suivi en continu par sondes automatiques dans le forage et les piézomètres situés à proximité : piézométrie, pH, conductivité, turbidité

Rejet des eaux pompées dans le Drac (après contrôle et décantation éventuelle).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les travaux sont réalisés afin :

- de sécuriser l'alimentation en eau potable de Gap et des communes du Champsaur adhérentes au SIENAD,
- de résorber des déficits quantitatifs avérés sur la ressource en eau superficielle.

La mise en exploitation du forage fera l'objet d'une demande d'autorisation environnementale, d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'instauration de périmètres de protection et d'une demande d'autorisation d'utiliser l'eau prélevée dans le milieu naturel pour la consommation humaine.

Les travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau potable et les autres travaux nécessaires au transfert et au stockage de l'eau prélevée (réservoirs, station de pompage, conduites de transfert) feront l'objet d'une demande ultérieure d'examen au cas par cas, la définition du projet n'étant pas encore suffisamment avancée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement (rubriques 1.1.1.0. et 1.2.1.0.-1° de la nomenclature définie à l'article R214-1)

Déclaration au titre de l'article L411-1 du code minier

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Forage dans les alluvions du Drac	50 à 60 m de profondeur
Superficie du chantier	environ 50 m ²
Emprise après travaux	environ 2 m ² (dalle de propreté)
Débit prélevé	Jusqu'à 200 l/s soit > 5% du QMNA5 du Drac

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "Les Choulières"
05260 Saint-Léger-les-Mélèzes
Parcelle n°174, section ZA

Coordonnées géographiques¹

Long. 44° 39' 19" N Lat. 06° 11' 54" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet localisé dans une commune dont le territoire est situé dans l'aire d'adhésion au Parc National des Ecrins.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site localisé en dehors mais à proximité immédiate de la zone humide inventoriée sous le nom de "Drac T6 de Pont du Fossé à Forest Saint Julien" (zone humide de bord de cours d'eau). Cette zone ne sera pas dégradée par les travaux.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de PPRn sur la commune de Saint-Léger-les-Mélèzes Absence de PPRT sur la commune de Saint-Léger-les-Mélèzes
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet prenant place sur un sous-bassin déficitaire (identifié au SDAGE) et faisant l'objet d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création du nouveau forage interviendra dans la partie dite "sensible" du périmètre de protection rapprochée du forage des Choulières dont la mise en exploitation effective est en attente de réalisation des travaux de pose de canalisations permettant d'alimenter les communes concernées. La déclaration qui sera déposée pour la réalisation du forage précisera les dispositions retenues pour éviter toute pollution de la nappe lors des travaux de foration et les essais de pompage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sites Natura 2000 les plus proches : ZSC "Piolit - Pic de Chabrières" (FR9301509) à 6 km au Sud-Est ZPS "Les Ecrins" (FR9310036) à 8,9 km à l'Est et à 6 km au Nord
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Essais de pompage temporaire dans la nappe alluviale du Drac (masse d'eau FRDG321) puis prélèvements dans la nappe se substituant aux prélèvements superficiels dans le Drac.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modélisations réalisées avec un prélèvement allant jusqu'à 222 l/s montrent que le rabattement occasionné par le pompage n'induit pas de modifications sur le fonctionnement nappe-rivière et qu'aucun fonctionnement d'annexe hydraulique n'est affecté. Le drainage de la nappe au profit de la rivière est conservé en toute période.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage est localisé dans une prairie de fauche (aucune espèce protégée). Les travaux nécessaires à sa réalisation induiront une destruction temporaire des habitats naturels dans leur emprise (50 m ²). Ces habitats pourront être reconstitués lors de la remise en état des terrains à l'issue du chantier. Une destruction définitive des habitats naturels est retenue sur l'emprise de l'ouvrage, soit 2 m ² . Il s'agit d'une surface très faible permettant d'écarter tout risque d'atteinte à la biodiversité existante et aux continuités écologiques. La finalité des travaux est d'améliorer l'état des milieux aquatiques du Drac
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	en substituant les prélèvements superficiels, et de permettre le relèvement des débits réservés à l'amont de la prise d'eau des Ricous (conformément aux préconisations du SAGE du Drac amont).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet prenant place sur une parcelle agricole, exploitée en prairie de fauche. L'activité agricole sur cette parcelle, propriété du SIENAD, sera perturbée pendant la durée des travaux.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par une cartographie informative des phénomènes torrentiels et mouvements de terrain (CIPTM). Cette cartographie localise les phénomènes de crues torrentielles, ravinement, glissement de terrain, chutes de pierres et blocs. Le projet s'inscrit en zone d'aléa moyen de crue torrentielle. Il est également concerné par un risque sismique moyen (niveau 4).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Nuisances potentielles pour les riverains en phase de travaux + risques de pollution accidentelle liée aux engins et produits stockés et manipulés sur le site. Le projet vise à réduire la vulnérabilité sanitaire de l'alimentation en eau potable des communes du Champsaur et de la Ville de Gap.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Circulation de camions assurant l'approvisionnement du chantier (mise en place d'un plan de circulation + planification des livraisons en dehors des heures de pointe ou des périodes au cours desquelles la tranquillité des riverains pourrait être perturbée). Au-delà de la période de travaux : faible nombre de rotations de véhicules nécessaires aux essais de pompage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Emissions sonores liées aux opérations de foration et à la circulation des camions de chantier (utilisation d'engins de chantier conformes à la réglementation + circulation des poids-lourds en dehors des périodes au cours desquelles la tranquillité des riverains pourrait être perturbée). La zone de travaux est éloignée des lieux habités et la durée du chantier est limitée (2 mois environ).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations potentiellement occasionnées par les opérations de foration et par la circulation poids-lourds.
	<p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux : émissions de polluants atmosphériques liés au fonctionnement des engins et à la circulation de véhicules + émissions de poussières liées aux travaux et à la circulation de véhicules sur des voies non revêtues.</p> <p>Au-delà de la période de travaux : absence de rejet dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase forage : rejet des arrivées d'eaux souterraines dans le Drac (eaux potentiellement chargées en matières en suspension)</p> <p>En phase d'essai de pompage (eau claire) : rejet dans le Drac.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les déchets produits seront des déchets inertes : terres, matériaux extraits du forage,..., des déchets ménagers liés à la présence du personnel en charge des travaux,..., des déchets de matériels, d'emballage,... Ils seront évacués et éliminés conformément à la réglementation en vigueur.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : perturbations des activités humaines (agricoles en particulier) liées à l'emprise du chantier et à la circulation d'engins à ses abords. En phase d'exploitation : perte de surface agricole correspondant à l'emprise du périmètre de protection immédiate qui sera délimitée par un hydrogéologue agréé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour prévenir les risques de pollution accidentelle de la ressource, les dispositions suivantes seront retenues :

- en phase de réalisation du forage :

- * aucun stockage de produits liquides ne sera effectué à moins de 5 m du forage et en tout état de cause dans l'emprise du périmètre de protection du forage des Choulières existant ;
- * tout stock éventuel de produit liquide sera associé à une capacité de rétention de volume égal au volume stocké ;

- à l'issue des travaux de foration :

- * Cimentation annulaire entre 0 et 2 m/TN pour prévenir les infiltrations d'eaux de surface ;
- * réalisation d'une margelle bétonnée, de hauteur 2 m, avec capot cadencé et massif en enrochements

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte-tenu des faibles incidences sur le milieu des travaux de forage, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale, d'autant plus que cette opération sera encadrée par des autorisations au titre de la police de l'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Périmètres de protection du forage des Choulières

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

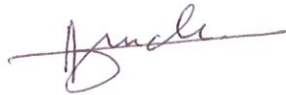
Fait à

Chalottes

le,

29 juillet 2019

Signature



Roland AYMERICH
Président du SIENAD



PLACE DE L'ÉGLISE
05260 ST-LEGER-LES-MELEZES